

Strasbourg, 18 décembre 2020

MSL16(2020)02rev1

16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport

Novembre 2020 à février 2021

FICHE D'INFORMATION SUR L'ORGANISATION DES SESSIONS DE LA CONFÉRENCE

Établi par

Table des matières

1. Thèmes et programme.....	3
2. Participation à la conférence	3
2.1 Participants	3
2.2 Observateurs.....	3
3. Inscription	4
4. Participation interactive.....	5
5. Table ronde ministérielle le 15 janvier 2021 - méthodologie.....	5
6. Interprétation.....	5
7. Documentation	6
Documents d’information.....	6
Documents de référence	6
Projets de résolution.....	6
8. Questions techniques liées à l'utilisation de la plateforme Kudo et formations	6
9. Coordonnées des organisateurs	7

1. Thèmes et programme

Dans le cadre de la présidence grecque du Conseil de l'Europe, la 16^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport est organisée par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) en coopération avec le ministère de la culture et des sports de la Grèce.

Les participants évalueront les progrès réalisés depuis la dernière conférence (Tbilissi, octobre 2018) et échangeront sur deux thématiques d'actualité, qui sont étroitement liées :

Thème 1 : Une approche européenne des politiques du sport : la révision de la Charte européenne du sport

Thème 2 : Les droits de l'homme dans le sport

La conférence se tiendra à distance au moyen de la plateforme KUDO. Elle sera divisée en cinq sessions, réparties sur plusieurs semaines, selon le programme suivant :

SESSION D'OUVERTURE : jeudi 5 novembre 2020 (10h00-11h00)

INTRODUCTION AU THÈME 1 : jeudi 5 novembre 2020 (14h00-15h30)

INTRODUCTION AU THÈME 2 : lundi 7 décembre 2020 (10h00-11h30)

TABLE RONDE MINISTERIELLE : vendredi 15 janvier 2021 (9h00-12h30 / 14h00-16h30)

SESSION DE CLÔTURE : jeudi 11 février 2021 (10h00-10h30)

Les horaires cités s'entendent heure de l'Europe centrale.

2. Participation à la conférence

Conformément aux informations publiées sur le site internet du Comité des Ministres, les invitations ont été adressées :

2.1 Participants

- a) aux 50 ministres responsables des sports dans les États parties à la Convention culturelle européenne ;
- b) aux ministres responsables des sports des États non parties à la Convention culturelle européenne, mais qui sont membres de l'APES (Israël et Maroc) ;
- c) au Comité des Ministres, à l'Assemblée parlementaire et au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ainsi qu'à la Cour européenne des droits de l'homme ;
- d) à l'Union européenne.

2.2 Observateurs

- a) aux États non-membres dotés du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe ou de son Assemblée parlementaire : Canada, Japon, Mexique et États-Unis d'Amérique ;
- b) à la présidence du Comité permanent de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs (T-RV), à la présidence du groupe de suivi de la Convention antidopage (T-DO) et à la présidence du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) ;
- c) au Commonwealth et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- d) aux organisations internationales non gouvernementales suivantes :
 - membres du Comité consultatif de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) :

- Association européenne pour la gestion du sport (EASM) ;
 - Réseau européen des athlètes étudiants (EAS) ;
 - Association européenne d'athlétisme (EAA) ;
 - Association européenne des sportifs de haut niveau (EU Athletes) ;
 - Mouvement européen du fair-play (EFPM) ;
 - Fédération sportive européenne gaie et lesbienne (EGLSF) ;
 - Réseau européen d'éducation sportive (ENSE) ;
 - Organisation européenne non gouvernementale des sports (ENGSO) ;
 - Comités olympiques européens (COE) ;
 - Comité paralympique européen (CPE) ;
 - Association européenne d'éducation physique (EUPEA) ;
 - Association européenne du sport universitaire (EUSA) ;
 - Réseau Fare ;
 - Association mondiale des fédérations internationales de sport (GAISF) ;
 - Centre international pour la sécurité dans le sport (ICSS) ;
 - Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) ;
 - Organisation internationale de la danse (IDO) ;
 - Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels (FIFPro) ;
 - Fédération internationale de SAMBO (FIAS) ;
 - Fédération internationale du sport scolaire (ISF) ;
 - Association internationale du sport et de la culture (ISCA) ;
 - Panathlon International ;
 - Organisation « La paix par le sport » (Peace and Sport) ;
 - Play the Game ;
 - Les Jeux olympiques spéciaux Europe Eurasie (Special Olympics Europe Eurasia) ;
 - Think-Tank Sport et Citoyenneté ;
 - Coalition des propriétaires de droits sportifs (SROC) ;
 - Association du sport international pour tous (TAFISA Europe) ;
 - Union des associations européennes de football (UEFA) ;
- agences spécialisées et organisations sportives suivantes :
 - Agence mondiale antidopage (AMA), présidence du Conseil de fondation et représentants des quatre autres continents auprès du Comité exécutif
 - Comité international olympique (CIO)
 - Comité international paralympique (CIP)
 - Fédération internationale de football association (FIFA)

Les sessions d'ouverture et de clôture sont ouvertes au public et à la presse.

3. Inscription

Les participants et observateurs sont invités à cliquer sur les liens ci-dessous pour s'inscrire aux différentes sessions, afin de recevoir les liens KUDO pour se connecter.

- Session d'ouverture (5 novembre 2020 - matin)
(inscription close)
- Introduction au thème 1 (5 novembre 2020 – après-midi)
(inscription close)
- Introduction au thème 2 (7 décembre 2020 - matin)
(inscription close)

- Table ronde ministérielle (15 janvier 2021 - 9h00-12h30 / 14h00-16h30)
(<https://www.coe.int/fr/web/sport/registration-round-table>)
- Session de clôture (11 février 2021 - matin)
(Inscription pas encore ouverte)

En raison de restrictions techniques, les délégations ne doivent pas compter plus de cinq personnes. Nous tenons à rappeler aux délégations nationales que, comme mentionné dans la lettre d'invitation, elles sont invitées à inclure un représentant de leur mouvement sportif national.

4. Participation interactive

Les modérateurs des sessions introductives utiliseront l'outil en ligne "Mentimeter" et demanderont aux participants de contribuer aux discussions de manière interactive. L'application mobile pour Mentimeter peut être téléchargée à partir des sites d'applications habituels.

L'activité du compte twitter Sport du Conseil de l'Europe (@sport_coe) a déjà commencé et se poursuivra tout au long des cinq sessions et entre les sessions. Les participants sont encouragés à utiliser le hashtag #Coe4Sport lorsqu'ils publient sur Twitter.

5. Table ronde ministérielle le 15 janvier 2021 - méthodologie

Les ministres/chefs de délégations pourront prendre la parole lors de la table ronde (à raison de 3 minutes maximum par personne, que ce soit sur le thème 1, le thème 2, ou les deux). Toutes les personnes qui souhaitent se connecter doivent être préalablement enregistrées y inclus les ministres/chefs de délégation à s'inscrire sur la liste des demandes de prise de parole, via le formulaire d'inscription de cette session (<https://www.coe.int/fr/web/sport/registration-round-table>).

La présidence de la Conférence des ministres ne donnera la parole qu'aux chefs de délégation inscrits sur la liste des intervenants, sachant que les participants à la Conférence auront la priorité dans l'ordre de prise de parole (voir section 2.1 de la présente fiche), suivis des observateurs (voir section 2.2).

Les participants qui prévoient de lire une déclaration écrite **doivent impérativement** fournir cette dernière au secrétariat (despina.tramountani@coe.int) avant le lundi 11 janvier 2021 à 12h00 HEC afin qu'elle soit transmise aux interprètes. Une communication écrite est plus compacte qu'un discours prononcé spontanément et peut donc rapidement devenir inintelligible en cas de problèmes techniques. Or, si les interprètes ont eu le temps de lire le texte à l'avance, ils seront mieux à même de transmettre fidèlement le message de l'orateur dans tous ses détails et sa complexité. Cela est vrai même si l'orateur s'écarte du texte original.

Si le/la chef de délégation n'est pas disponible le 15 janvier, il est possible de transmettre au Secrétariat (heather.stewart@coe.int) un fichier vidéo pré-enregistré, contenant son intervention, également avant le 11 janvier. Ces interventions seront publiées (après la conférence) sur le site de la Conférence de la même façon que les interventions faites en direct, mais en fonction du déroulement de la discussion, ces interventions pré-enregistrées ne seront peut-être pas diffusées le 15 car la priorité sera donnée au respect des créneaux horaires confirmés aux personnes inscrites pour une intervention en direct.

6. Interprétation

L'interprétation simultanée sera assurée pour toutes les sessions en anglais et français. En plus, pour la table ronde ministérielle (le 15 janvier 2021) et la session de clôture (le 11 février 2021), une interprétation passive sera assurée vers ces deux langues depuis l'allemand, le grec, l'italien, le russe et le turc¹.

¹ Interprétation du turc encore à confirmer - en cours de clarification

7. Documentation

Les documents de la conférence sont disponibles [ici](#).

Le programme et les documents de la conférence sont établis sous la responsabilité du Comité de direction de l'APES. Les documents suivants seront disponibles en anglais et en français (les deux langues officielles du Conseil de l'Europe) sur la page de la Conférence à la rubrique « [documents de travail](#) ».

Documents d'information

1. Projet de programme (document MSL16(2020)01)
2. Fiche d'information sur l'organisation de la conférence (document MSL16(2020)02)
3. Suivi de la 15^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport (Tbilissi, Géorgie, 16 octobre 2018) (document MSL16(2020)03)

Documents de référence

- Thème 1 : Une approche européenne des politiques du sport : la révision de la Charte européenne du sport (document MSL16(2020)07)
- Thème 2 : Les droits de l'homme dans le sport (document MSL16(2020)08)

Projets de résolution

- Thème 1 - projet de Résolution n° 1 (MSL16(2020)04)
- Thème 1 - V2 du projet de Charte révisée (MSL16(2020)09)
- Thème 2 - projet de Résolution n° 2 (MSL16(2020)05)

8. Questions techniques liées à l'utilisation de la plateforme Kudo et formations

Formation

Avant la tenue de l'événement, toute personne invitée (participant, intervenant, modérateur) doit participer à l'une des sessions de formation prévues par le département Multimédia du Conseil de l'Europe.

Ces formations sont très importantes car elles permettent non seulement d'expliquer le fonctionnement de la plateforme Kudo, mais aussi de s'assurer que les participants sont bien vus et entendus pendant la réunion. Les participants pourront y tester leur équipement audio et vidéo, enregistrer une vidéo de test et tester leur connexion Internet. Ceci est essentiel pour assurer une interprétation harmonieuse.

Vous trouverez [ici](#) des guides Kudo en plusieurs langues (EN, FR, DE, IT, TK, RU) et une série de créneaux de formation pour participant et modérateur en français et en anglais.

Instructions concernant l'interprétation simultanée à distance

Les techniciens multimédia et les interprètes du Conseil de l'Europe mettent toute leur expertise au service des réunions afin que les interventions des participants puissent être retransmises et interprétées avec la plus grande fidélité. Toutefois, l'interprétation à distance est tributaire de contraintes techniques particulières.

Exigences techniques pour tous les participants

- Un ordinateur récent avec caméra intégrée

- ⇒ Si l'appareil que vous utilisez n'a pas de caméra intégrée, utiliser une webcam USB.
- ⇒ Si vous utilisez un ordinateur portable, veillez à ce qu'il soit branché sur le secteur.

- Une version à jour d'un navigateur courant (Google Chrome, Mozilla Firefox, Edge, Safari, etc...)

- ⇒ Utilisez de préférence Chrome.

- Un casque filaire avec micro intégré

- ⇒ N'utilisez **pas** de casque ou d'écouteurs Bluetooth : ils sont susceptibles de provoquer des interférences.
- ⇒ Avant d'utiliser votre casque sur une plateforme d'interprétation, vérifiez qu'il soit bien reconnu (écouteurs ET micro) par votre ordinateur ou votre tablette.

- Une bonne connexion internet

- ⇒ Une **connexion filaire** (câble ethernet reliant votre appareil à votre modem) de préférence.
- ⇒ Si vous utilisez une connexion wifi, installez-vous à proximité immédiate du modem.
- ⇒ Pendant la réunion, n'ayez pas d'autres appareils connectés au modem ; assurez-vous que personne n'utilise votre réseau pour jouer ou diffuser des informations en continu pendant la réunion ;
- ⇒ Veuillez éteindre toutes les autres applications, Outlook, les notifications, etc.

- De bonnes conditions acoustiques.

- ⇒ Installez-vous dans une pièce silencieuse et sans réverbération. Fermez toutes les portes et fenêtres. Coupez la ventilation/climatisation.
- ⇒ Evitez tout bruit, même ténu, à proximité de votre micro. La moindre pollution acoustique risque de rendre votre message inintelligible pour les auditeurs et les interprètes.
- ⇒ Coupez toutes les notifications sonores (« pings ») qui perturberaient l'écoute.
- ⇒ Mettez votre téléphone en mode silencieux.

Lorsque vous vous connectez à KUDO, veuillez remplir le champ "Display Name" comme suit :

- **Votre pays** (si vous faites partie d'une délégation nationale) ou **votre organisation** (si vous êtes observateur), suivi de **votre prénom et nom de famille**.

Si l'écran se fige pendant la session, appuyez sur F5 pour rafraîchir la page ou quittez la session et revenez.

Votre microphone et votre caméra ne pourront être activés que lorsque votre demande de prise de parole aura été acceptée par le modérateur. Vous devrez tout d'abord envoyer une demande en cliquant sur le bouton "Demande de prise de parole". Lorsque votre demande aura été acceptée, vous pourrez activer votre microphone et votre caméra, mais pas avant.

9. Coordonnées des organisateurs

Toute communication avec le Secrétariat sur des questions de fond ou administratives en lien avec cette conférence doit être adressée à :

M. Stanislas FROSSARD
 Secrétaire exécutif de l'Accord partiel élargi
 Tél. : +33 (0)3 90 21 53 76
 Courriel : sport.epas@coe.int / stanislas.frossard@coe.int

Mme Heather STEWART
 Assistante administrative
 Tél. : +33 (0)3 90 21 55 28
 Courriel : sport.epas@coe.int / heather.stewart@coe.int

Mme Despina TRAMOUNTANI
 Assistante d'appui
 Tél. : +33 (0)3 90 21 62 77
 Courriel : sport.epas@coe.int / despina.tramountani@coe.int

Pour toute question sur la plateforme et les liens KUDO :
 Mme Caroline LARGHI

MSL16(2020)02rev1

Assistante d'appui

Tel. : +33 (0)3 88 41 34 29

Courriel : sport.epas@coe.int / caroline.larghi@coe.int